

## Pour comprendre le Récapitulatif mensuel des heures.

Un « Récapitulatif mensuel » sera édité à la fin de chaque mois pour chaque agent.  
A noter : certaines informations sont consultables directement sur la badgeuse.

### La rubrique « mouvements »

Indique les badgeages journaliers (entrées et sorties).

### La rubrique « compteurs »

- 1- **Pres** : temps de présence badgée.
- 2- **Act C** : les activités créditées sont les absences qui vont être comptées comme du temps de présence. Le détail est indiqué dans la rubrique « Absences » avec un motif et les codes **J** (jour) **M** (matin) **A** (après-midi) et les durées.  
Les principaux codes sont les suivants :
  - CP : congé payé
  - RECU : récupération
  - FORM : formation
  - DEPL : déplacement
  - MALA : maladie
  - ABSJ : absence justifiée
  - CENF : congé enfant malade
  - CON : concours.
- 3- **Tot.** : temps de travail effectif = Pres (1) + Act C (2) + temps de pause de 20 minutes pour un temps de travail quotidien de 6 heures minimum.
- 4- **Eff.** : temps de travail effectif (identique à la colonne 3).
- 5- **Théo** : horaire théorique = 7h30 pour 1 journée, pause quotidienne de 20 minutes comprise.

### Crédit/ Débit

- 6- **Jour** : le total de cette colonne indique le Crédit/ Débit du mois. Ce total détermine les modalités de récupération (maximum 12 heures).
- 7- **Cumul** : ajout au cumul du jour précédent du Crédit/ Débit du jour.

### Récapitulatif fin de page

- **Total période** : reprend les totaux des colonnes 1-2-3-4-5.
- **Présence période** : indique les jours de présence physique (dans le service et à l'extérieur) et les jours de travail.  
Modalités de calcul : un agent est en congé le 16/09 pour 1 demi-journée (le matin). Le 16/09 sera comptabilisé de la manière suivante : jour de présence = 1  
jour de travail = 0,5.
- **Crédit/ Débit** : reprend la situation au premier jour du mois avant badgeage, et la situation le dernier jour du mois après badgeage.
- **Heures écrêtées** : lorsque le Crédit/ Débit du mois est supérieur à 12 heures, le surplus est indiqué dans cette rubrique et n'est pas comptabilisé dans la situation du Crédit/ Débit de fin de mois.
- **Soldes** : indique le solde des congés annuels.